



Communiqué

Le 18 avril 2007

Pour publication immédiate

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE RÉGULATEUR DE SORTIE AMÉLIORÉ DU CANAL DE DÉRIVATION À LOCKPORT

Élargissement d'une importante structure du système du canal de dérivation **Incorporation de mesures additionnelles de contrôle de l'érosion**

La Commission du canal de dérivation a lancé récemment un appel d'offres pour des travaux à réaliser à l'ouvrage régulateur de sortie du canal de dérivation à proximité de Lockport, dans le cadre du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

« L'ouvrage régulateur de sortie est un élément essentiel du système du canal de dérivation et ces améliorations représentent un investissement majeur dans le système de protection de la province contre les inondations, explique Ernie Gilroy, directeur général de la Commission du canal de dérivation. Grâce à cet investissement, l'ouvrage régulateur aura la capacité d'absorber les augmentations de débit en cas d'inondation à récurrence de 700 ans ».

Ce nouvel ouvrage régulateur de sortie, qui sera réalisé à l'emplacement actuel, sera plus large. Grâce aux modifications qui seront apportées, l'ouvrage de sortie et le chenal qui déverse l'eau du canal de dérivation dans la rivière Rouge atteindront le double de leur largeur existante et pourront absorber le débit qu'entraînerait une inondation à récurrence de 700 ans. En outre, des pieds-droits seront érigés dans le chenal afin d'éviter l'érosion et des piles de freinage seront construites sur l'extrémité aval de la sortie afin de réduire encore la vitesse de l'eau à son retour dans la rivière Rouge. Les travaux qui concernent la sortie débuteront en automne 2007.

« Dans le cadre de notre consultation publique, les résidents vivant à proximité de l'ouvrage régulateur de sortie et les autorités municipales ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact de l'érosion de la berge nord de la sortie, explique M. Gilroy. Par conséquent, et par mesure de prudence, la conception de la nouvelle sortie améliorée incorporera des éléments de haute technologie qui contribueront à la réduction de la vitesse de l'eau et de la taille des vagues au retour des flots dans la rivière Rouge ». Selon M. Gilroy, les améliorations contribueront à garantir que la vitesse des flots qui franchiront la sortie se rapprochera considérablement de celle à laquelle ils s'écoulaient avant l'agrandissement.

La Commission du canal de dérivation a annoncé aussi qu'un appel d'offres subséquent incorporera des enrochements ou d'autres mesures de contrôle de l'érosion sur environ 1,2 km de la berge ouest de la rivière Rouge immédiatement au nord de la sortie du canal de dérivation. Le démarrage de ces travaux est prévu à l'hiver 2008.

.../2

Au début du mois, la Commission du canal de dérivation a annoncé que TPG Pritchard Machine, division de Pritchard Engineering Co. Ltd., s'est vu décerner un contrat de 5,8 millions \$ pour l'exécution d'améliorations mécaniques, hydrauliques et électriques à l'ouvrage régulateur d'entrée près de Saint-Norbert. Le groupe Pritchard est une entreprise manitobaine qui a été fondée en 1923 et qui a contribué à la réalisation de nombreux projets à l'échelle de l'Amérique du Nord, dont celui de la restauration du Golden Boy à l'Assemblée législative du Manitoba. L'amélioration de l'ouvrage régulateur d'entrée débutera en mai 2007.

La réalisation du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge a démarré officiellement le 23 septembre 2005 et, depuis cette date, la capacité du canal de dérivation est passée d'une protection contre les inondations à récurrence de 90 ans à une protection contre les inondations à récurrence de 300 ans. Jusqu'à présent, environ 31 km, ou approximativement 64 % du chenal du canal de dérivation, sont en cours d'excavation, ce qui a entraîné le déplacement d'environ 8 millions de m³ de déblais. Jusqu'à présent, plus de 1 000 personnes ont travaillé au projet du canal de dérivation. Les travaux d'excavation du chenal devraient être achevés en 2009. Les ponts et ouvrages d'art associés à cette réalisation devraient être terminés en 2010.

Le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge assurera une protection significative aux résidents de Winnipeg, de West St. Paul et de East St. Paul. Il permettra le détournement d'un plus grand volume d'eau autour de Winnipeg durant les inondations majeures et fera plus que doubler la capacité du chenal du canal de dérivation. En fournissant une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans, l'agrandissement du canal de dérivation protégera des centaines de milliers de résidents, maisons et entreprises et épargnera plus de 12 milliards de dollars de dommages à l'économie de la province en cas d'inondation majeure. Le financement de ce projet de 665 millions \$ est partagé à parts égales entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba.

Renseignements :

Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation
204 945-4900, 204 945-4178 ou 1 866 356-6355